

## LA VIE ECONOMIQUE

- [Le projet de loi Travail adopté à l'Assemblée nationale](#)
- [Revue de presse - Loi travail : le grand gâchis !](#)
- [En 2013, le salaire net s'élevait en moyenne à 2 200 euros par mois](#)
- [Budget 2017 : le gouvernement renonce à ses 50 milliards d'économies](#)
- [Le nombre de fonctionnaires va augmenter l'an prochain](#)
- [Emploi des cadres : l'embellie se confirme et devrait durer jusqu'en 2018 au moins](#)
- [Les fermetures de pharmacies s'accroissent en France](#)
- [Taxis : un fonds de 100 millions d'euros par an pour racheter des licences](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [La Sécu veut faire passer la consultation à 25 euros](#)
- [Caf : les fraudes aux prestations atteignent 250 millions d'euros](#)
- [Perquisition pour travail dissimulé chez Clic and Walk](#)

## FISCALITE

- [L'impôt sur les sociétés ne baissera pas en 2017](#)
- [Manuel Valls promet plus de réductions fiscales pour les salariés étrangers](#)
- [UBS va devoir transmettre des informations sur des comptes de clients français](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [Air France-KLM chiffre à 40 millions d'euros l'impact de la grève des pilotes en juin](#)
- [Compétitivité : quel est l'accord du groupe PSA ?](#)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Yvelines : les recrutements repartent à la hausse](#)

## LA VIE DES REGIONS

- [La région Ile-de-France engage ses agents à... démissionner](#)
- [Des portes de Paris au Havre, cinq départements s'unissent autour de la Seine](#)

### Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● Le projet de loi Travail adopté à l'Assemblée nationale

Le 06/07/16, le gouvernement a eu recours à l'article 49.3 pour faire adopter le projet de loi Travail lors de sa nouvelle lecture à l'Assemblée nationale. « [#LoiTravail](#) Aucune motion de censure n'ayant été déposée, le P.J.L. est considéré comme adopté en nouvelle lecture [#49a13](#) [#DirectAn](#) — Assemblée nationale (@AssembléeNat) 6 juillet 2016 ». Le projet de loi va maintenant être à nouveau soumis au sénat, majoritairement à droite. D'après Direct Matin, les sénateurs de droite « envisage[nt] de déposer une motion de procédure permettant un rejet du texte sans débat ». Si tel était le cas, le projet de loi retournerait ensuite devant les députés (qui ont le dernier mot au final) pour une adoption définitive le 20 juillet.

[http://www.directmatin.fr/politique/2016-07-06/le-projet-de-loi-travail-adopte-lassemblee-nationale-733765?elst\\_newsletter=20160706-18\\_733765](http://www.directmatin.fr/politique/2016-07-06/le-projet-de-loi-travail-adopte-lassemblee-nationale-733765?elst_newsletter=20160706-18_733765)

(Source : [www.directmatin.fr](http://www.directmatin.fr) du 06/07/2016, avec AFP)

### ● Revue de presse - Loi travail : le grand gâchis !

Les réactions dans la presse à l'usage du 49.3 par le gouvernement pour faire adopter la loi travail :

→ **Gaëtan de Capèle, Le Figaro** : « *Après cinq mois de manifestations, de blocages et de violences, il était temps que cesse ce grand manège, fût-ce au prix de l'article 49.3. [Mais] que de temps et d'énergie perdus ! Sur la forme comme sur le fond, la loi travail est un naufrage politique. [...] Que reste-t-il au bout du compte de cette loi censée créer des milliers d'emplois ? La possibilité limitée, encadrée, millimétrée de signer des accords d'entreprise nouveaux et une définition un peu plus précise du licenciement économique. Pour le reste, elle ajoute une nouvelle et épaisse couche de contraintes et de complexité dans le droit du travail. [...] Désordre dans tout le pays, crise politique à gauche. La grande réforme du travail restera peut-être comme le grand désastre d'un quinquennat qui prétendait agir pour l'emploi* ».

→ **Maurice Ulrich, L'Humanité** : « *[Un] nouveau déni de démocratie. [...] Cette nouvelle escalade autoritaire est l'aveu de faiblesse d'un gouvernement qui n'a plus d'autre recours. C'est aussi le reflet des difficultés d'un Parti socialiste qui part en capilotade au point d'avoir peur non seulement du peuple, mais de lui-même, de ses propres débats, de son ombre* ». M. Ulrich s'interroge sur l'attitude des « *frondeurs [menacés d'être exclus] de la primaire de leur propre parti* », et déplore que la droite fasse « *ses choux gras de la situation en jouant sur deux tableaux à la fois. Attendant que le fruit tombe, elle ne déposera même pas de motion de censure* ».

→ **Guillaume Goubert, La Croix** : « *Christiane Taubira a tweeté : Sans débat, la démocratie est un astre mort. On a plutôt envie de se demander si ce n'est pas le PS qui est désormais un astre mort. Au fil des années, à force de compromis et de petites habiletés pour éviter d'affronter plusieurs désaccords de fond, cette famille politique est devenue incapable de dégager une volonté commune. Elle enchaîne donc les psychodrames : loi Macron, déchéance de nationalité, loi travail. Soit autant d'énergie et de temps gâchés qui seraient plus utiles au service du pays* ».

→ **Bernard Stéphan, La Montagne** : « *Fallait-il dégainer le 49.3 avant même qu'un soupçon de débat ne commence ? [...] Sans doute le Premier ministre, qui avait pris la mesure hier matin de l'humeur des députés du groupe socialiste à l'Assemblée, en a tiré la conclusion que tout débat serait inutile, la conciliation impossible. [...] La motion de censure de gauche [...] ne sera probablement pas déposée, les 58 députés nécessaires pour la signature ne seront pas réunis. [...] A moins d'un an des législatives, les signataires savent qu'en cas de motion de censure déposée ils seront exclus du PS et dans l'impossibilité de retrouver leur siège. [...] Lorsqu'on est dans une majorité, la règle est de choisir entre le dedans ou le dehors. Les frondeurs pratiquent le grand écart, mais il n'est pas supportable longtemps* ».

[Retour au sommaire](#)

→ **Christophe Bonnefoy, Le Journal de la Haute-Marne** : « *Au final, on se souviendra sans doute que la loi travail et sa naissance douloureuse furent l'occasion de sortir l'artillerie* ».

politicienne lourde. Et malheureusement pas franchement celle de remettre totalement - et calmement - à plat un Code du travail pourtant poussiéreux. Et c'est bien dommage ».

[http://www.lepoint.fr/politique/revue-de-presse-loi-travail-le-grand-gachis-06-07-2016-2052271\\_20.php?M\\_BT=77616227272&m\\_i=cNX8uCuwpXDJ956akRA%2BWQ2yPreJb4VhgbsPT3t\\_DnUShkP9YzNwWnDsWnt6b92SR6YHBagHzC4LGhTFNmdpSLX7XGYscf#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee-20160706](http://www.lepoint.fr/politique/revue-de-presse-loi-travail-le-grand-gachis-06-07-2016-2052271_20.php?M_BT=77616227272&m_i=cNX8uCuwpXDJ956akRA%2BWQ2yPreJb4VhgbsPT3t_DnUShkP9YzNwWnDsWnt6b92SR6YHBagHzC4LGhTFNmdpSLX7XGYscf#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee-20160706)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 06/07/2016, avec AFP)

### ● En 2013, le salaire net s'élevait en moyenne à 2 200 euros par mois

Le 06/07/16, l'Insee a publié une étude sur « l'emploi, le chômage et revenus du travail », qui concerne l'année 2013. Selon l'étude, le salaire net moyen mensuel en équivalent temps plein (AQTP) des **salariés du privé** s'élevait à 2 200 euros, ce qui dénote une baisse en euros constants pour la deuxième année consécutive (- 0,3 % de 2012 à 2013). **Par secteur** : cette baisse est plus marquée dans les services (- 0,7 %) et le commerce (- 0,5 %) ; on note par contre une progression dans l'industrie (+ 0,4 %) et la construction (+ 0,5 %). **Par catégories. 01)-** Les cadres : leur salaire net moyen mensuel (4 070 euros en 2013) a subi une baisse plus importante que celui des autres catégories (- 1,3 %). Explication : « *La baisse des éléments liés aux résultats des entreprises, comme les primes ou l'épargne salariale, pesant particulièrement sur leur rémunération, explique ce mouvement* ». **02)-** Le salaire net moyen mensuel des professions intermédiaires (2 250 euros) et celui des ouvriers (1 690 euros) ont évolué comme la moyenne nationale. **03)-** Les employés : leur salaire net moyen mensuel (1 610 euros) est en légère hausse (+ 0,2 %). Pour la **fonction publique**, le salaire net moyen mensuel des salariés est en recul depuis 2010 (- 0,7 % en euros constants entre 2012 et 2013 ; est pris en compte l'ensemble des salariés de la fonction publique, y compris les bénéficiaires de contrats aidés). Explication : le gel du point d'indice depuis juillet 2010 (avec juste une exception en 2016). **La Tribune** : « *L'amélioration des grilles de carrière et la revalorisation de l'indice minimum de la fonction publique ont cependant limité la baisse du salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie B et C. Mais, attention, l'évolution du salaire moyen de l'ensemble des salariés de la fonction publique dépend de la structure ces effectifs qui bouge d'une année à l'autre en fonction notamment des départs à la retraite, des nouveaux recrutements ... (entrées, sorties). Aussi, sur le champ plus restreint des salariés présents deux années consécutives, l'évolution du salaire moyen reste positive, en lien avec leurs évolutions de carrière* ». **Les non salariés** qui ne sont pas auto-entrepreneurs ont vu leur revenu d'activité baisser en 2012 (- 1,5 %, après une hausse entre 2009 et 2011) et en 2013 (- 2,6 %). En 2013, ils ont perçu en moyenne 3 190 euros « *et les auto-entrepreneurs actifs... 440 euros, au titre de leur activité non salariée* ». **L'échelle de dispersion des salaires** : l'Insee l'a mesuré pour 2013. La méthode : l'Institut a divisé la population française en 9 déciles allant des 10 % gagnant le moins aux 10 % gagnant le plus. Le résultat : dans le secteur privé, 10 % des salariés perçoivent au plus 1 200 euros nets par mois (en équivalent temps plein), et, à l'autre bout de l'échelle, 10 % des salariés perçoivent au moins 3 540 euros (9e décile). Ce qui représente une dispersion de l'ordre de trois. La fonction publique : elle a connu une dispersion est plus faible, « *légèrement plus importante dans la fonction publique d'État (2,4) et dans la fonction publique hospitalière (2,2) que dans la fonction publique territoriale (2,0)* ». **01)-** La Fonction publique d'État : 10 % des salariés perçoivent au plus 1 501 euros par mois et 10 % des salariés perçoivent au moins 3 565 euros. **02)-** La territoriale : 10 % des salariés perçoivent au plus 1 300 euros et 10 % des salariés perçoivent au moins 2 606 euros. **03)-** L'hospitalière : les chiffres sont respectivement de 1 394 euros et de 3 083 euros. <http://www.latribune.fr/economie/france/le-salaire-net-s-elevait-en-moyenne-a-2-200-euros-par-mois-en-2013-584575.html#xtor=EPR-2-%5BI-actu-du-jour%5D-20160706>

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 06/07/2016, Jean-Christophe Chanut)

[Retour au sommaire](#)

### ● Budget 2017 : le gouvernement renonce à ses 50 milliards d'économies

Le 06/07/16, le gouvernement a fait connaître son rapport préparatoire au débat d'orientation budgétaire. Dans ce dernier, il reconnaît que de nouvelles dépenses vont peser sur le budget 2017. Ces dépenses, quelles sont-elles ? Le dégel du point d'indice des

fonctionnaires, la formation des chômeurs, le soutien à l'élevage, le renforcement des moyens de la police, de la gendarmerie et de la justice, entre autres. **Le rapport** : « *Au total, les crédits de l'État, hors dotation aux collectivités territoriales, sont relevés d'environ 5,6 milliards d'euros par rapport au niveau planifié à l'occasion du programme de stabilité pour l'année 2017 publié en avril. Ce rehaussement est intégralement alloué à ces priorités essentielles : emploi, sécurité, éducation et jeunesse* ». Si l'on prend en compte la baisse des dotations aux collectivités locales, la dépense totale de l'État hors charge de la dette et pensions des fonctionnaires devrait subir une hausse de 3,3 milliards par rapport à la loi de finances 2016. **Le Point** : « *Alors que la norme que le gouvernement avait endossée voudrait que cette enveloppe soit stable ! Autant dire que le plan d'économies de 50 milliards sur trois ans est abandonné...* » Le ministère des Finances entend cependant tenir son objectif de réduire le déficit public de 3,3 % à fin 2016 pour atteindre 2,7 % à fin 2017. Plusieurs pistes pour y parvenir : **01)**- Une nouvelle baisse des taux d'intérêt, observée depuis quelques semaines, à la suite du Brexit. Gain attendu : 500 millions d'euros. **02)**- Le coût des contentieux fiscaux qui devrait être plus faible qu'attendu. **03)**- Concernant les recettes, Bercy compte sur les dossiers des repentis fiscaux. En intégrant l'ensemble de l'effort de la lutte contre la fraude fiscale, le gain attendu serait de 1,5 milliard d'euros. **04)**- Le pacte de responsabilité en faveur des entreprises. Si le gouvernement avait prévu, en avril, de déboursier 5 milliards pour baisser de nouveau les prélèvements sur les entreprises, il a fait quelque peu marche arrière depuis. En effet, dans la dernière semaine de juin, le président de la république, François Hollande, a déclaré au journal Les Echos que les mesures programmées allaient être révisées. Ainsi, la taxe C3S sur le chiffre d'affaires des très grandes entreprises, sera en définitive maintenue (elle devait être supprimée). **Le Point** : « *À la place, l'exécutif va augmenter le CICE de 6 à 7 % de la masse salariale. Mais cette option lui permet d'en repousser le décaissement à 2018 puisqu'il s'agit d'un crédit d'impôt payé en fonction des résultats des entreprises de l'année précédente* ». Au final, les mesures retenues par M. Hollande ne coûteront que 800 millions d'euros en 2017, ce qui représente un gain de 4,2 milliards par rapport aux prévisions, « *même si l'impact se fera sentir dès 2018 sur les comptes de l'État* ». Le gouvernement a également mis en avant ses « *revues de dépenses* ». Il y en aura six en 2016 : « *interventions en faveur du sport, budgets annexes des collectivités locales, achats de ces collectivités, leur patrimoine, les soins à l'étranger des assurés ainsi que la mutualisation des forces d'hélicoptères* ». Gain attendu : 600 millions d'euros. Enfin, le gouvernement espère économiser 700 millions d'euros « *en rationalisant ses achats (contre 500 millions les années précédentes)* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/budget-2017-le-gouvernement-renonce-a-ses-50-milliards-d-economies-06-07-2016-](http://www.lepoint.fr/economie/budget-2017-le-gouvernement-renonce-a-ses-50-milliards-d-economies-06-07-2016-2052260_28.php?M_BT=77616227272&m_i=RD%2BRcQxhgLLvK0Hf4yopgweOK6Cbeile_a3jjaw_bPI7_JvXYhs32TrAXkUiRoo6GVYAnSzumCUTyfT_WSLQVheT9L5PRRT#xtor=EPR-6-)

[2052260\\_28.php?M\\_BT=77616227272&m\\_i=RD%2BRcQxhgLLvK0Hf4yopgweOK6Cbeile\\_a3jjaw\\_bPI7\\_JvXYhs32TrAXkUiRoo6GVYAnSzumCUTyfT\\_WSLQVheT9L5PRRT#xtor=EPR-6-](http://www.lepoint.fr/economie/budget-2017-le-gouvernement-renonce-a-ses-50-milliards-d-economies-06-07-2016-2052260_28.php?M_BT=77616227272&m_i=RD%2BRcQxhgLLvK0Hf4yopgweOK6Cbeile_a3jjaw_bPI7_JvXYhs32TrAXkUiRoo6GVYAnSzumCUTyfT_WSLQVheT9L5PRRT#xtor=EPR-6-)  
[\[Newsletter-Matinale\]-20160706](http://www.lepoint.fr/economie/budget-2017-le-gouvernement-renonce-a-ses-50-milliards-d-economies-06-07-2016-2052260_28.php?M_BT=77616227272&m_i=RD%2BRcQxhgLLvK0Hf4yopgweOK6Cbeile_a3jjaw_bPI7_JvXYhs32TrAXkUiRoo6GVYAnSzumCUTyfT_WSLQVheT9L5PRRT#xtor=EPR-6-)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 06/07/2016, Marc Vignaud)

[Retour au sommaire](#)

### ● Le nombre de fonctionnaires va augmenter l'an prochain

Le 07/07/16 RTL, qui a pu consulter le document d'orientation sur les finances publiques, a annoncé que 2 632 postes devraient être créés dans la fonction publique en 2017. Sont concernés : **01)**- L'Éducation nationale qui devrait enregistrer, toujours d'après RTL, 11 662 recrutements, « *ce qui permettrait au passage au gouvernement de tenir sa promesse de créer 60.000 postes de professeurs en plus d'ici la fin du quinquennat* ». **02)**- La Défense, l'Intérieur, la Justice. A cause des risques d'attentats, 4 310 nouveaux postes devraient être créés. **NB** : d'autres ministères devront faire, eux, des efforts, comme l'Environnement et Bercy (- 1 512 postes annoncés en 2017), ainsi que les préfetures (- 500 postes). Autres points importants en faveur des fonctionnaires : les nouvelles grilles salariales et le dégel du point d'indice (dont la conséquence devrait être une augmentation de la masse salariale publique de 600 millions en 2016, de 1,7 milliard en 2017).

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/07/07/20002-20160707ARTFIG00147-le-nombre-de-fonctionnaires-va-augmenter-l-an-prochain.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 07/07/2016)

### ● **Emploi des cadres : l'embellie se confirme et devrait durer jusqu'en 2018 au moins**

Le 06/07/16, l'**Apec** (association pour l'emploi des cadres) a publié ses prévisions actualisées concernant l'emploi des cadres. Il en ressort une confirmation, voire une accélération, de la reprise de l'emploi des cadres. Selon l'Apec, qui se fonde sur la prévision de croissance de l'Insee (1,6 %), « *les fondamentaux d'une croissance robuste sont désormais en place* » ; en conséquence de quoi les recrutements de cadres devraient atteindre 200 000 dans l'année (+ 10 % en un an). Cette tendance paraît être confirmée par les cabinets de recrutement, qui constatent un net rebond de leur activité au premier semestre, et les entreprises (52 % d'entre elles disent vouloir embaucher au moins 1 cadre au cours du troisième trimestre, soit + 4 points que l'année dernière à la même époque). L'Apec va plus loin, elle estime que si la croissance se maintient à ce niveau, l'accélération de l'emploi des cadres devrait se poursuivre en 2017 (210 000 recrutements dans l'année) et 2018 (220 000 recrutements dans l'année). **Les Echos** : « *Cela rappelle que la hausse en cours des recrutements de cadres, si elle résulte en partie d'un contexte économique un peu plus favorable, est aussi le fruit d'une évolution structurelle du salariat, avec des besoins accrus de compétences dans les entreprises sur fond de tertiarisation de l'économie* ». Autre facteur : la pyramide des âges. En effet, on note que 51 000 à 55 000 cadres en poste actuellement devraient partir à la retraite chaque année de 2016 à 2018 (contre 46 000 à 48 000 par an ces trois dernières années). **Jean-Marie Marx**, directeur général de l'Apec : « *Reste un aléa majeur à suivre de près : celui de l'impact de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sur l'économie française* ». Les secteurs en pointe. **01)**- L'informatique attend environ 40 000 recrutements ; **02)**- Les fonctions commerciales et R&D plus de 30 000 recrutements ; **03)**- Les services qui « *serai[en]t une nouvelle fois la véritable locomotive du marché* ». **A qui profite cette reprise des recrutements ?** Aux jeunes diplômés, qui avaient été « *délaissés* » ces dernières années. **L'Apec** : « *Il y a un effet de rattrapage et aussi les conséquences de l'arrivée sur le marché des premiers diplômés avec des compétences nouvelles et très recherchées, dans le Big data ou le cloud en particulier* ». Les prévisions concernant ces derniers : jusqu'à 45 000 jeunes diplômés devraient être embauchés cette année (+ 10 000 par rapport à il y a deux ans). Ainsi, note le journal **Les Echos**, « *les niveaux record d'avant-crise ne seraient pas dépassés mais quasi rattrapés* ».

[http://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0211098870492-emploi-des-cadres-lembellie-se-confirme-et-devrait-durer-jusqu'en-2018-au-moins-2012510.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20160706-%5BProv\\_%5D-1413980%402](http://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0211098870492-emploi-des-cadres-lembellie-se-confirme-et-devrait-durer-jusqu'en-2018-au-moins-2012510.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20160706-%5BProv_%5D-1413980%402)

(Source : [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) du 06/07/2016, Derek Perrotte)

### ● **Les fermetures de pharmacies s'accroissent en France**

Les différents syndicats de pharmaciens sont inquiets : en 2015, une pharmacie a fermé tous les deux jours (contre une tous les trois jours en 2014). Leur crainte : la fermeture en 2016 de plus de 200 officines (pour un total de 22 221), ce qui entraînerait des licenciements. Le constat : il est double. **01)**- Près d'un millier de pharmacies ont disparu depuis dix ans ; **02)**- Le rythme de ces disparitions s'est accéléré, et continue de le faire, chaque année. Au premier trimestre 2016, ce sont déjà 50 pharmacies qui ont mis la clef sous la porte, ce qui représente plus d'une fermeture tous les deux jours. Deux causes à cette situation : un chiffre d'affaires en baisse de 2 % et une relève difficile, les étudiants préférant des postes dans l'industrie pharmaceutique plutôt que l'officine. Le 05/06/16, l'ensemble des syndicats de pharmaciens, l'Ordre des pharmaciens et l'ANEPF (syndicat des étudiants), ont présenté leur Manifeste pour la pharmacie française.

<http://www.lefigaro.fr/societes/2016/07/06/20005-20160706ARTFIG00002-les-fermetures-de-pharmacies-s-accelere-ent-france.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 06/07/2016, Guillaume Dussourt)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Taxis : un fonds de 100 millions d'euros par an pour racheter des licences**

Le 07/07/16, le ministère des Transports a proposé, pour compenser la perte de la valeur des licences de taxis devant l'émergence des VTC, la création d'un fonds annuel, doté d'une « *centaine de millions d'euros par an* ». Alain Vidalies, secrétaire d'Etat aux Transports, a écrit le 06/07/16 aux représentants des taxis et VTC qu'il comptait les consulter sur les

modalités d'organisation et les sources de financement de ce fonds de garantie dont le principe avait été arrêté en avril. **M. Vidalies**, qui précise que le contribuable ne sera pas sollicité : « *Les pistes de financement sont une taxe forfaitaire sur les réservations, un droit forfaitaire annuel sur les détenteurs d'ADS (licence de taxi, Ndlr) et les inscrits au registre des exploitants VTC, un droit forfaitaire sur les nouvelles ADS et les inscriptions VTC ou une taxe sur le chiffre d'affaires lié aux prestations* ». Par conséquent, les plateformes numériques de réservation comme Uber seraient concernées. Un plafond a été fixé au montant du rachat d'une licence (200 000 euros) ; seraient concernés par la mesure tous les titulaires de licences « *acquises à titre onéreux depuis plus de cinq ans* », quel que soit le statut du titulaire. Les réactions sont diverses, « *mitigées* » selon le mot du ministère. **La CGT-taxis**, si elle est d'accord « *sur le principe* » du fonds de garantie, rejette la proposition de financement « *qui demanderait un effort aux taxis* ». A la place, elle propose l'instauration d'une taxe sur le chiffre d'affaires des VTC et Loti, « *les transports collectifs à la demande auxquels les plateformes de réservation ont recours, illégalement selon le gouvernement* ». Le ministère a indiqué qu'il était ouvert à toute proposition et qu'il attendait, d'ici le 15/09/16, des contributions écrites du secteur sur le fonds de garantie.

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/taxis-un-fonds-de-100-millions-d-euros-par-an-pour-racheter-des-licences-585299.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160708](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/taxis-un-fonds-de-100-millions-d-euros-par-an-pour-racheter-des-licences-585299.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160708)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 08/07/2016, avec AFP et Reuters)

### COTISATIONS SECURITE SOCIALE

#### ● La Sécu veut faire passer la consultation à 25 euros

Le 06/07/16, **la Cnam** (caisse nationale d'Assurance maladie) a publié un document dans lequel elle propose un budget d'environ 750 millions d'euros par an aux syndicats de médecins libéraux. L'objectif : les revalorisations tarifaires. La Cnam entend ainsi faire passer la consultation des généralistes de 23 euros actuellement à 25 euros. Cela se ferait en deux étapes, avec une première revalorisation d'un euro en avril 2017, suivie d'une autre en 2018. Une mesure qui, à elle seule, coûterait 445 millions d'euros en dépenses remboursées. Autres revalorisations avancées : des tarifs différents selon le contenu des consultations. Ainsi de la consultation pour les enfants de 2 à 6 ans qui serait, d'ici 2018, portée à 30 euros (coût estimé : 17,9 millions en dépenses remboursées) ; ou encore les « *consultations complexes* » qui passeraient à 46 euros, et les « *très complexes* » qui atteindraient 60 euros (coût estimé : 52 millions d'euros en dépenses remboursées). La lutte contre les déserts médicaux n'a pas été oubliée ; cette dernière génère un surcoût global de 10 millions d'euros en année pleine. La Cnam prévoit d'accorder aux médecins s'installant dans les zones fragiles une aide de 50 000 euros, aide qui serait versée en deux fois. Concernant la protection sociale des médecins (retraite, etc.), les mesures nécessaires ont été évaluées à 61,4 millions d'euros. **La Tribune** : « *Au total, l'enveloppe mise sur la table sera au moins de 743,3 millions en dépenses remboursées. Mais cela ne signifie pas que l'ensemble de cette somme sera déboursé chaque année* ». En effet, la Cnam doit parvenir à réaliser plus de 3 milliards d'euros d'économies en 2016, d'où l'étalement dans le temps de certaines mesures. **Pour rappel**, la Cnam et les cinq syndicats représentatifs des médecins libéraux (CSMF, FMF et SML pour les spécialistes et généralistes, MG France pour les généralistes et le Bloc pour les chirurgiens) ont jusqu'au 26/08/16 pour parvenir à un accord. Faute de quoi « *un règlement arbitral sera confié à une personnalité indépendante* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/la-secu-veut-faire-passer-la-consultation-a-25-euros-chez-le-medecin-584897.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160707](http://www.latribune.fr/economie/france/la-secu-veut-faire-passer-la-consultation-a-25-euros-chez-le-medecin-584897.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160707)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 07/07/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

#### ● Caf : les fraudes aux prestations atteignent 250 millions d'euros

Le 07/07/16, la Cnaf (caisse nationale d'Allocations familiales) a publié ses chiffres concernant la fraude enregistrée en 2015. La caisse annonce 39 934 fraudes détectées, pour un montant de 247,8 millions d'euros (+ 18,2 % par rapport à 2014, avec 32 828 fraudes détectées). En 2015, la totalité des prestations des CAF (RSA, allocations familiales, Aide au logement, Allocation aux adultes handicapés, prime d'activité...) a concerné

11,8 millions d'allocataires, pour un montant de près de 70 milliards d'euros. 32,8 millions de données d'allocataires ont été vérifiées. Comment ? Par des échanges de données avec Pôle emploi ou la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et à des contrôles à domicile. Le contrôle à domicile est considéré par la caisse comme le « *meilleur outil de la politique de contrôle* ». Il a d'ailleurs permis de détecter 72 178 indus (« *somme d'argent perçue à tort par un allocataire, de manière frauduleuse ou non* »), soit un montant total de 225 millions d'euros. Les rappels de droits (argent que la CAF doit à l'allocataire) ont fait l'objet, eux, de 49 013 rappels, pour un montant de 58,8 millions d'euros. **La Cnaf** : « *En 2015, près de 166 000 de ces contrôles ont été réalisés par 640 professionnels* ». L'embauche de 42 nouveaux contrôleurs devrait permettre aux CAF de renforcer encore les contrôles.

[http://www.lepoint.fr/economie/caf-les-fraudes-aux-prestations-explorent-07-07-2016-2052587\\_28.php?M\\_BT=77616227272&m\\_i=rEIPXAAcRfXEI11Ciqur96%2B6oZSOr%2BWY3BhYV28DofS1In0z2sLeJl8i19IDzFU7Vbo9z6geFb2M4yVVGPC1vmAmG0z9rz#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee-20160707](http://www.lepoint.fr/economie/caf-les-fraudes-aux-prestations-explorent-07-07-2016-2052587_28.php?M_BT=77616227272&m_i=rEIPXAAcRfXEI11Ciqur96%2B6oZSOr%2BWY3BhYV28DofS1In0z2sLeJl8i19IDzFU7Vbo9z6geFb2M4yVVGPC1vmAmG0z9rz#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee-20160707)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 07/07/2016, AFP)

### ● Perquisition pour travail dissimulé chez Clic and Walk

Le 21/06/16, une perquisition, menée par l'OCLTI (office central de lutte contre le travail illégal), a eu lieu au siège de la start-up Clic and Walk, à Roubaix. L'Objet de cette action : découvrir un éventuel travail dissimulé. Clic and Walk propose une application mobile qui permet aux utilisateurs d'être rémunérés pour des missions géo-localisées pour le compte de grandes marques (L'Oréal, Peugeot, Coca-Cola, etc.). En quoi consistent ces missions ? Vérifier la présence de certaines références dans les rayons des magasins, donner son avis sur certains produits... **Frédérique Grigolato**, fondatrice de Clic and Walk : « *Nos 'clic-walkers' sont payés entre 1 et 6 euros. Les plus gros contributeurs touchent au maximum de 1 500 à 2 000 euros par an* ». L'objet de l'enquête actuellement diligentée est de déterminer si les clic-walkers, les contributeurs, ne sont pas, en réalité, des salariés qui auraient dû être déclarés comme tels. La start-up indique qu'elle regroupe 160 000 utilisateurs en France (350 000 en Europe). Elle a été créée en 2012, a levé 4,5 millions d'euros, avec le soutien de Breega Capital, Cita Gestion et de la BPI (banque publique d'investissement, « *bras armé du gouvernement* » selon l'Expansion). **Mme Grigolato** : « *Avant d'investir, ils se sont bien assurés du cadre légal dans lequel nous évoluons. [...] Nous pensons être la victime collatérale de la guerre entre l'Etat et Uber, alors que nous ne partageons rien avec cet acteur* ». Pour rappel, en 2015, l'Urssaf Ile-de-France a engagé deux procédures contre Uber. **La BPI** : « *L'émergence de l'économie collaborative oblige à faire évoluer les lois mais, aujourd'hui, le mode de rémunération des clic-walkers respecte le cadre actuel* ». Suivent plus particulièrement cette affaire les cabinets ministériels d'Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, et d'Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargée du numérique.

[http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/exclusif-perquisition-pour-travail-dissimule-chez-clic-and-walk\\_1809631.html](http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/exclusif-perquisition-pour-travail-dissimule-chez-clic-and-walk_1809631.html)

(Source : <http://expansion.lexpress.fr> du 06/07/2016, Emmanuel Paquette)

[Retour au sommaire](#)

## FISCALITE

### ● L'impôt sur les sociétés ne baissera pas en 2017

Dans un entretien accordé au journal Les Echos le 30/06/16, le président de la république, **François Hollande**, a annoncé qu'en 2017, il n'y aurait pas de baisse généralisée de l'impôt sur les sociétés. Seraient seules concernées les PME avec un chiffre d'affaires réduit. La dernière tranche de 5 milliards d'euros de mesures nouvelles (dans le cadre du "pacte de responsabilité") qui seront votées dans le cadre de la loi de finances 2017, sera principalement consacrée à la montée en charge du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi). **La Tribune** : « *Initialement, il était convenu que ces "nouveaux 5 milliards d'euros" devaient, d'une part, financer la suppression de la contribution sociale de solidarité des entreprises (C3S) pour les 20 000 dernières entreprises qui y sont encore assujetties, c'est-à-dire celles réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 19 millions d'euros, les autres étant déjà exonérées. Une mesure dont le coût était estimé à 3,5 milliards d'euros* ». Les 1,5

milliard d'euros restants devaient servir à amorcer la baisse du taux actuel (33,3 %) de l'impôt sur les sociétés (IS), pour le faire parvenir à 28 % à l'horizon 2020. Ce ne sera pas le cas, M. Hollande ayant choisi de privilégier la montée en charge du CICE, dont le montant actuel est de 6 % et devrait être porté à « *au moins 7 %* ». Concrètement, cela veut dire que les entreprises pourront déduire de 7 % de la masse salariale pour les salaires allant jusqu'à 2,5 Smic des sommes prises en compte dans le calcul de l'IS. Qui peut en bénéficier ? Toutes les entreprises employant au moins un salarié soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu (IR). D'après le ministère des Finances, la mesure représenterait un coût supplémentaire d'environ 4,2 milliards d'euros, portant le coût total du CICE à environ 24 milliards d'euros. **La Tribune** : « *Quid alors des 800 millions d'euros restants ? Selon les propos présidentiels, une première part serait affectée à une baisse des prélèvements spécifiques aux indépendants et aux artisans, via, sans doute [...] des exonérations de cotisations sociales. Une deuxième partie de l'enveloppe serait utilisée pour financer le prolongement jusqu'à la fin 2017 de la mesure de "sur-amortissement de 40 % institué en avril 2015". Enfin, une dernière partie de la somme serait dédiée à une mesure spécifique de baisse de l'impôt sur les sociétés des PME. In fine, il y aurait donc bien, une mesure IS, mais elle serait loin d'être générale. Concrètement, selon nos informations, l'idée serait sans doute de diminuer encore le taux réduit d'IS dont bénéficient certaines PME. Actuellement, en effet, les PME qui réalisent un chiffre d'affaires maximum de 7 millions d'euros peuvent bénéficier d'un taux d'IS limité à 15 % sur les premiers 33 000 euros de bénéfices. C'est ce taux qui pourrait être revu à la baisse, ou alors les deux plafonds (7 millions d'euros de chiffre d'affaires et les 33 000 euros de bénéfices) pourraient être modifiés. Il s'agirait donc en effet que d'une simple mesure d'amorçage et limitée de la baisse générale de l'IS* ». **Pierre Gattaz**, président du Medef, a fait part de sa colère, parlant de « *manque de parole* », « *politique de gribouille* », « *mesures improvisées* » et accusant le gouvernement de faire de « *la cavalerie budgétaire* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/l-impot-sur-les-societes-ne-baissera-pas-en-2017-584856.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160707](http://www.latribune.fr/economie/france/l-impot-sur-les-societes-ne-baissera-pas-en-2017-584856.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160707)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 07/07/2016, Jean-Christophe Chanut)

#### ● Manuel Valls promet plus de réductions fiscales pour les salariés étrangers

C'est à l'occasion du forum Paris Europlace, le 06/07/16, que **Manuel Valls**, premier ministre, a dévoilé des mesures destinées à renforcer l'attractivité de Paris en tant que place financière. **Les mesures : 01)**- Une modification du régime des "impatriés", les salariés venus de l'étranger, qui leur permettra de bénéficier de réductions fiscales. **M. Valls** : « *[Ce régime sera] applicable pendant huit ans, contre cinq aujourd'hui. [...] [Le vote des Britanniques] a créé une onde de choc, pour l'ensemble des citoyens européens, mais aussi, de manière très concrète, pour beaucoup d'entreprises installées au Royaume-Uni. [...] Dans ce nouvel environnement qui se dessine, nous voulons une France attractive. [Il faut améliorer le cadre fiscal et réglementaire pour] accueillir encore de nombreuses entreprises [et] faire de Paris la capitale de la Smart finance* ». **02)**- Mise en place d'un « *point d'entrée unique* », qui sera coordonné par Business France. Le but : faciliter les démarches administratives des entreprises étrangères souhaitant s'implanter en France. **M. Valls** : « *[Ce service] permettra une prise en charge globale des entreprises comme de leurs salariés, [en répondant à] leurs questions sur l'immobilier, la délivrance des titres de séjour, la scolarisation des enfants* ». Le dispositif devrait être mis en œuvre « *dès cette rentrée* ». **03)**- **M. Valls** : « *[L'Etat ouvrira] autant de sections internationales que nécessaire dans les établissements scolaires [afin de permettre aux enfants d'expatriés de] suivre des cours dans leur langue maternelle* ». Concernant la baisse de l'impôt sur les sociétés qu'a évoquée le premier ministre, voir notre article précédent : « *L'impôt sur les sociétés ne baissera pas en 2017* ».

[http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/manuel-valls-promet-plus-de-reductions-fiscales-pour-les-salaries-etrangers\\_1809747.html](http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/manuel-valls-promet-plus-de-reductions-fiscales-pour-les-salaries-etrangers_1809747.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 06/07/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)



### ● UBS va devoir transmettre des informations sur des comptes de clients français

Le 05/07/16, la banque suisse UBS a annoncé qu'elle allait devoir fournir des informations relatives à ses clients français aux autorités suisses. La raison : la Suisse, en l'occurrence l'Administration fédérale des contributions (AFC), a reçu de la part de la France une demande d'assistance administrative internationale. La demande concerne des comptes détenus ou ayant été détenus pas des clients domiciliés dans l'Hexagone durant la période 2006-2008. **UBS** : « *La banque a exprimé son inquiétude à l'AFC quant au fait que les bases légales sur lesquelles se fonde cette requête sont pour le moins ambiguës* ». Depuis, la banque a prévenu les clients concernés et compte prendre « *des mesures juridiques pour faire examiner l'admissibilité de cette demande par le Tribunal administratif fédéral* ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/ubs-va-devoir-transmettre-des-informations-sur-des-comptes-de-clients-francais-584440.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160705](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/ubs-va-devoir-transmettre-des-informations-sur-des-comptes-de-clients-francais-584440.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160705)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 05/07/2016, avec AFP et Reuters)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● Air France-KLM chiffre à 40 millions d'euros l'impact de la grève des pilotes en juin

D'après les résultats publiés le 08/07/16 par le groupe, la grève des pilotes aurait coûté à Air France-KLM environ 40 millions d'euros. En juin, le trafic passager a été en baisse de 2,1 %. Dans un communiqué, la compagnie aérienne indique avoir transporté 8,3 millions de passagers le mois dernier, avec des capacités en baisse de 0,5 % et un coefficient d'occupation de 85,5 % (- 1,4 point). En baisse également, le pôle passagers réseaux (Air France, KLM, Hop !), qui a reculé de 3,1 %, avec un coefficient d'occupation de 85,2 % (- 1,4 point). L'activité cargo a, pour sa part, enregistré une baisse de trafic de 9,4 %, avec des capacités en baisse de 4,9 % et un coefficient de remplissage de 57,2 % (- 2,8 points). Par contre, la compagnie à bas coûts Transavia a vu son trafic progresser (8,3 %)

[http://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0211110990018-air-france-klm-chiffre-a-40-millions-deuros-limpact-de-la-greve-des-pilotes-en-juin-2013269.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20160708-%5BProv\\_%5D-1413980%402](http://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0211110990018-air-france-klm-chiffre-a-40-millions-deuros-limpact-de-la-greve-des-pilotes-en-juin-2013269.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20160708-%5BProv_%5D-1413980%402)

(Source : [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) du 08/07/2016, Ridha Loukil)

### ● Compétitivité : quel est l'accord du groupe PSA ?

Le 08/07/16, cinq organisations syndicales (CFE-CGC, FO, CFTC, CFDT, GSEA), représentant 80 % des salariés, ont signé un accord sur la compétitivité de l'entreprise. Que prévoit l'accord ? Mille recrutements en France en CDI sur une durée de trois ans et un meilleur intéressement des salariés. PSA s'est aussi engagé « *à intégrer 2 000 emplois jeunes par an dans le cadre de contrats de génération, à maintenir 85 % de sa recherche et développement en France et à produire plus d'un million de véhicules par an sur le territoire français, ce qui devrait assurer l'avenir de tous les sites industriels français* ». La contrepartie : une flexibilité accrue pour le travail de nuit et l'annualisation du temps de travail. **Xavier Chéreau**, directeur des ressources humaines de **PSA** : « *Nous voulons démontrer que l'industrie automobile, en France, peut vivre et être rentable* ». L'accord est le fruit d'une « *co-construction* » avec les syndicats. **La Croix** : « *La direction a par exemple partagé beaucoup plus d'informations stratégiques qu'elle ne le fait d'habitude* ». **M. Chéreau** : « *Cela a été rendu possible par la maturité de nos relations et la confiance qui a été bâtie avec les partenaires sociaux* ». **Jacques Mazzolini, CFE-CGC** : « *J'espère que dans trois ans, lorsque nous ferons le bilan de cet accord, nous mesurerons que la co-construction n'est pas un rêve mais correspond à ce que les salariés nous demandent* ». **Franck Don, CFTC** : « *[Cette négociation a permis de construire un autre type de relation avec la direction qui permet de] faire un pas en direction de la co-gestion à l'allemande, [même si le groupe PSA en reste encore] très loin* ». La CGT n'a pas signé l'accord.

[http://www.la-croix.com/Economie/Entreprises/Competitivite-quel-est-laccord-du-groupe-PSA-2016-07-08-1200774639?utm\\_source=Newsletter&utm\\_medium=e-mail&utm\\_content=20160708&utm\\_campaign=newsletter\\_crx\\_alert&utm\\_term=225618&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed](http://www.la-croix.com/Economie/Entreprises/Competitivite-quel-est-laccord-du-groupe-PSA-2016-07-08-1200774639?utm_source=Newsletter&utm_medium=e-mail&utm_content=20160708&utm_campaign=newsletter_crx_alert&utm_term=225618&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed)

(Source : [www.la-croix.com](http://www.la-croix.com) du 08/07/2016, Alain Guillemoles)

[Retour au sommaire](#)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

### ● Yvelines : les recrutements repartent à la hausse

**Dominique de Gryse**, directeur territorial Pôle emploi Yvelines : « Selon nos sources, il y aura 14 % de recrutement en plus en 2016, par rapport à l'année dernière ». Et l'activité saisonnière ne joue pas un grand rôle dans ces statistiques, bien que les soldes s'accompagnent quelquefois d'embauches ponctuelles, principalement dans les grands centres commerciaux. **M. de Gryse** : « Nous prévoyons de grandes opérations dans le secteur de la restauration rapide et de l'automobile, dès la rentrée ». Des centaines de postes seront effectivement à pourvoir. Au mois de juin 2016, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé dans les Yvelines (- 1,8 %). **M. de Gryse** : « La baisse se confirme sur les trois derniers mois ». On notera que le taux de chômage dans les Yvelines est moins élevé qu'en Ile-de-France (7,4 % à fin décembre 2015, contre 8,8 % dans la région). Mais, derrière les chiffres se dissimulent « d'immenses disparités dans le territoire ». Un exemple où l'on passe du simple au double : le bassin d'emploi de Rambouillet (5,9 %) et celui de Mantes-la-Jolie (11,5 %).

[@1">http://www.leparisien.fr/ablis-78660/yvelines-les-recrutements-repartent-a-la-hausse-07-07-2016-5949531.php#xtor=EREC-1481423601----"Default\\_value"@1](http://www.leparisien.fr/ablis-78660/yvelines-les-recrutements-repartent-a-la-hausse-07-07-2016-5949531.php#xtor=EREC-1481423601----)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 07/07/2016, Emeline Collet)

## LA VIE DES REGIONS

### ● La région Ile-de-France engage ses agents à... démissionner

**Valérie Péresse**, présidente de la région Ile-de-France, veut réduire le nombre de fonctionnaires. Pour cela, elle leur proposera de démissionner contre une indemnité. Le but : réduire la masse salariale qui est en hausse (hors agents des lycées) de 7,8 %. Une hausse qui représente 135 agents de plus et une progression de la masse salariale de 56,9 millions d'euros sur cinq ans. Le système est fondé sur le volontariat. L'indemnité devrait être équivalente à deux fois la rémunération brute annuelle (au maximum). **Le Point** : « La région modulera ce montant en fonction de l'ancienneté de l'agent. Il est toutefois plafonné à environ 106 150 euros brut pour les agents de catégorie A, 72 235 pour ceux de catégorie B et 57 850 pour les agents de catégorie C ».

[http://www.lepoint.fr/politique/la-region-ile-de-france-engage-ses-agents-a-demissionner-05-07-2016-2052208\\_20.php?M\\_BT=77616227272&m\\_i=KLvdZiqeOhVf1WQq4QrGvLJpr9B2NCRqdlBwXwCjv889I2ux0vG\\_PQF7dXADp\\_kirbdoRPH7ByuvlaOlxFyB3\\_9dU7MTKO#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20160706](http://www.lepoint.fr/politique/la-region-ile-de-france-engage-ses-agents-a-demissionner-05-07-2016-2052208_20.php?M_BT=77616227272&m_i=KLvdZiqeOhVf1WQq4QrGvLJpr9B2NCRqdlBwXwCjv889I2ux0vG_PQF7dXADp_kirbdoRPH7ByuvlaOlxFyB3_9dU7MTKO#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20160706)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 05/07/2016, Michel Revol)

[Retour au sommaire](#)

### ● Des portes de Paris au Havre, cinq départements s'unissent autour de la Seine

Le 07/07/16, les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure, du Val-d'Oise, des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont lancé leur association Axe Seine, qui reliera Le Havre aux portes de Paris. **Patrick Devedjian**, président Les Républicains (LR) du conseil départemental des Hauts-de-Seine : « Il ne s'agit pas d'une couche de crème supplémentaire du millefeuille territorial. [...] Il s'agit d'une structure très légère, sans budget, mais avec la volonté de donner une nouvelle impulsion à cet axe qui n'a pas l'envergure qu'il mérite ». **Sébastien Lecornu**, président LR de l'Eure : « Nous sommes tous dans le même bateau. Le cloisonnement entre Normands et Franciliens n'a plus de sens. Et cette association est un outil pour assouplir les frontières ». Le projet, concrètement : quatre « thématiques communes » vont être étudiés par Axe Seine. **01)**- Une offre de croisières fluviales, pilotée par le Val-d'Oise. **02)**- La création de « liaisons douces » à vélo, sujet piloté par l'Eure. **03)**- La création d'un marketing territorial, pilotée par les Hauts-de-Seine et la Seine-Maritime, dont le but est de donner une identité à l'Axe Seine. **04)**- Le développement économique, piloté par les Yvelines, dont le but sera la création d'emplois. Bilan dans un an.

[@1">http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/des-portes-de-paris-au-havre-cinq-departements-s-unissent-autour-de-la-seine-07-07-2016-5949501.php#xtor=EREC-1481423605----"Default\\_value"@1](http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/des-portes-de-paris-au-havre-cinq-departements-s-unissent-autour-de-la-seine-07-07-2016-5949501.php#xtor=EREC-1481423605----)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 07/07/2016, Anne-Sophie Damecour)

## Prochain numéro, le 23 août 2016 Le.Crible vous souhaite un bel été

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis  
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)